



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du C.G.T.C.)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, **le lundi 15 octobre 2018**
à **19h00**.

Affiché, le 9 octobre 2018

Le Maire,

Marc AVINEN

ORDRE DU JOUR :

- Marché de rénovation du pôle associatif - Réduction des pénalités
- Adhésion des communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, le Pout, Sadirac, Saint Sulpice et Cameyrac, Lignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire, Loupes, Camarsac, Salleboeuf, Beychac et Caillau et Saint Genès de Lombaud à la Compétence D « Défense Extérieure contre l'Incendie » au SIAEPA de la région de Bonnetan.
- Délibération portant approbation du retrait des communes du bassin versant de la Vignague du Syndicat mixte eaux et rivières de l'Entre deux Mers (SMER)
- Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte eaux et rivières de l'Entre deux Mers (SMER)
- Personnel communal
- Questions diverses